

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

Sommaire

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
LA FONDATION MAISON DE L'APHASIE

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la FONDATION MAISON DE L'APHASIE au 31 mars 2022, l'état des résultats et actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi la note 2 qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées.

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à l'administration.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 10 avril 2022

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A129449

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
RÉSULTATS ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
(NON AUDITÉ - VOIR AVIS AU LECTEUR)

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Dons	22 077	49 430
Don corporatif	7 500	105
Gains (pertes) sur disposition des placements	5 577	-
Dividendes	701	3 007
Intérêts	377	380
Autres	224	-
Gains (pertes) non matérialisés sur placements	-	43 468
Don en actions	-	36 265
Subvention fédérale d'urgence COVID-19	-	19 700
Produit de Promotion	-	3 813
Cotisations	-	100
	<u>36 457</u>	<u>156 268</u>
CHARGES		
Dons - Fondation du Grand Montréal (note 4)	25 000	-
Honoraires professionnels	4 535	645
Loyer	4 230	4 320
Dons - AQPA	2 832	1 875
Frais de bureau	1 591	841
Courrier et frais postaux	1 163	497
Salaires et charges sociales	1 142	53 809
Frais bancaires	1 067	1 382
Publicité et promotions	758	7 659
Formations	435	-
Frais de représentation	217	108
Taxes et permis	58	36
Frais d'adhésion	25	-
	<u>43 053</u>	<u>71 172</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(6 596)	85 096
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>189 089</u>	<u>103 993</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u>182 493</u>	<u>189 089</u>

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
BILAN
AU 31 MARS 2022
(NON AUDITÉ - VOIR AVIS AU LECTEUR)

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	42 982	28 112
Compte avantage, taux quotidien	25 001	-
Dépôt à terme, 0.5 % échéant le 18 juin 2022	140 000	-
Taxes à la consommation	273	311
Frais payés d'avance	109	277
	208 365	28 700
PLACEMENTS EN ACTIONS (note 3)	-	136 027
DÉPÔT À TERME, 1,4 % ÉCHU EN MARS 2022	-	25 000
	208 365	189 727
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs	820	638
À payer à Fondation du Grand Montréal (note 4)	25 000	-
Salaires et vacances	52	-
	25 872	638
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	182 493	189 089
	208 365	189 727

APPROUVÉ

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
(NON AUDITÉ - VOIR AVIS AU LECTEUR)

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FONDATION MAISON DE L'APHASIE a été constitué selon la Loi des compagnies Parties III du Québec le 27 décembre 2013.

L'organisme a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance le 12 septembre 2014, et à ce titre, il est exempté de l'impôt sur le revenu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

Recevoir et maintenir un fonds ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie du capital et le revenu tiré de ce capital, de temps en temps à l'Association québécoise des personnes aphasiques, dans la mesure où cette dernière conserve son statut d'organisme de bienfaisance enregistré au Canada, ou à tout autre donataire reconnu conformément au paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode comptable appliquée dans l'établissement du bilan de LA FONDATION MAISON DE L'APHASIE au 31 mars 2022 et de l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date se fait au coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie en plus des ajustements des comptes é recevoir et à payer importants.

3- PLACEMENTS EN ACTIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Placement en action au coût	-	100 800
Variation de la juste valeur marchande	-	35 227
Juste valeur du placement à la fin	<u>-</u>	<u>136 027</u>

Les placements sont détenus à des fins de transactions et sont évalués à leurs justes valeurs marchandes.

4- À PAYER À FONDATION DU GRAND MONTRÉAL

Le 29 mars 2022, la FONDATION MAISON DE L'APHASIE et la Fondation du Grand Montréal (FGM) ont signé une convention pour la création d'un fonds philanthropique auto-désigné. Ce fonds sera effectif au courant du mois de mai. Le montant du don est de 25 000\$.